

Espagne

Vers un accord à minima sur la réforme du marché du travail

juillet 2009

LE DIALOGUE SOCIAL EN PANNE

Patronat et syndicats campent sur leurs positions de principe depuis des mois, alors que la rapide détérioration de la situation économique devrait au contraire accélérer la conclusion d'un accord sur la réforme du marché du travail. Premier signe d'une panne du dialogue social, les partenaires sociaux n'ont pas réussi, en mars, à renouveler l'accord interprofessionnel sur la négociation collective pour 2009 qui pose le cadre des négociations sectorielles. Les négociations ont échoué sur les salaires, mais les organisations syndicales ont également dénoncé la ligne radicale de la confédération patronale CEOE. Cette ligne se retrouve dans les négociations sur la réforme du marché du travail. Les organisations patronales défendent la dérégulation du licenciement comme étant la clé pour déverrouiller le marché du travail. Les syndicats s'opposent catégoriquement à toute possible coupe dans la protection sociale. Le gouvernement cherche à débloquer la situation et prétend arriver à un accord avant la fin du mois de juillet pour pouvoir présenter une réforme consensuelle après l'été. Il est d'autant plus pressé qu'il sait qu'après le court répit donné par la reprise de l'activité durant les trois mois de la saison touristique, la destruction de l'emploi devrait reprendre au dernier trimestre. Mais la grande réforme réclamée par le patronat et préconisée par les experts européens risque de ne pas voir le jour et de se transformer en série de réformes ponctuelles.

mandent la remise à plat du fonctionnement des services publics de l'emploi et la mise en place de politiques « réellement actives », où le demandeur d'emploi est incité à prendre en charge la recherche d'emploi et non pas simplement à percevoir les allocations.

→ La création d'un fonds patronal commun pour payer les licenciements, inspiré du modèle autrichien, qui garantirait la continuité de la protection des travailleurs sans qu'ils soient pénalisés par leur mobilité. Il devrait également aboutir à faciliter la gestion des effectifs selon les besoins des entreprises et non plus seulement selon les coûts du licenciement. Ce système permettrait à la fois d'alléger la charge des employeurs et de faciliter la mobilité des travailleurs, en leur permettant de conserver leur ancienneté en cas de changement d'entreprise.

→ La réforme de la négociation collective et le passage à un système de négociation entreprise par entreprise, avec plus de marge vis-à-vis des conventions collectives sectorielles dans la détermination des conditions de travail en fonction de la réalité de chaque entreprise.

AMÉLIORER LA PROTECTION SOCIALE

Le marché du travail n'est pas responsable de la crise financière ►►

CONTRAT DE TRAVAIL DU XXI^È SIÈCLE

Pour le patronat, la montée rapide du chômage est due au coût excessif du licenciement et à un marché du travail trop rigide. L'une de ses propositions phares est la création d'un « contrat anti-crise », avec un coût de licenciement allégé, soit 20 jours d'indemnisation par année travaillée contre les 45 jours actuels. Ce « contrat du XXI^e siècle » s'accompagne de la fin de la tutelle administrative sur les procédures de régulation d'emploi et de licenciement collectif (ERE). L'idée a été défendue par Gerardo Diaz-Ferran, président de la

confédération patronale CEOE, qui a fait de la dérégulation du licenciement l'axe central de la campagne pour sa réélection à la tête de l'organisation (qui a eu lieu le 2 avril dernier). Ce discours a servi à affirmer son leadership et à resserrer les rangs du patronat. Mais il a aussi conduit à couper le dialogue avec les syndicats et à compliquer la tâche de ceux qui autour du gouvernement tentent d'entamer une réforme pour flexibiliser le marché du travail. Par ailleurs, le patronat défend :

→ La mise en place de politiques actives de reconversion et de formation des demandeurs d'emploi, afin de réduire leur période d'inactivité. Ils de-

►►► actuelle, ce n'est pas aux plus faibles de payer les pots cassés, estiment les syndicats qui font de la garantie de la protection des droits sociaux la condition sine qua non de leur participation aux négociations. « L'urgence n'est pas de changer le cadre législatif mais de se donner les moyens d'aller vers un modèle de croissance plus productif », affirme Ramon Gorriz du syndicat Commissions ouvrières (CCOO).

Les deux principales centrales syndicales, UGT et CCOO, ont mis de côté leurs divergences et multiplient les actions, déclarations et manifestes communs. Les deux leaders, Ignacio Fernandez Toxo (CCOO) et Candido Mendez (UGT), ont livré ensemble, le 25 mai dernier, un document intitulé « Propositions syndicales pour un accord pour l'emploi et la protection sociale » qui préconise une batterie de mesures parmi lesquelles :

→ le lancement de politiques actives de l'emploi, avec l'amélioration des services publics de l'emploi et des programmes de formation, de requalification professionnelle et de réinsertion,

→ la réorganisation du temps de travail,

→ l'amélioration et l'extension de la protection face au chômage, avec l'allongement des périodes de prestation notamment pour les plus de 45 ans,

→ l'amélioration de la législation sur les procédures de licenciements collectifs, avec le contrôle de la mise en place effective de réels plans sociaux.

UN NOUVEAU MODE DE NÉGOCIATION

Après des mois de surenchères entre partenaires sociaux campant sur leurs positions, le dialogue a repris début juillet pour immédiatement s'envenimer de nouveau. En effet, le gouvernement souhaitant à tout prix maintenir l'objectif d'un accord avant l'été a multiplié les réunions bilatérales et proposé diverses mesures, telles que la mise en place d'une allocation pour les chômeurs en fin de droit ou encore la possibilité de recourir aux agences d'interim soutien des services publics de l'emploi, qui n'ont satisfait personne. Reprochant au patronat d'être revenu à sa position dure et ac-

cusant le gouvernement de se ranger dans le camp de ce dernier, CCOO et UGT ont menacé de mouvements sociaux cet automne.

Mais de manière générale, « le mode de négociation a changé », constate le chroniqueur économique Carlos Sanchez. Dans les années 1990, le cheminement des grands pactes sociaux était public. Aujourd'hui, il n'y a pas de trace écrite des réunions. Syndicats et patronat agissent plus comme des lobbys qui tentent d'influencer le gouvernement. « Faire de la dérégulation du licenciement le thème central du débat a été contre-productif. Cela nous a menés dans une impasse et nous avons perdu du temps, estime l'avocat Salvador del Rey, spécialiste du droit du travail au cabinet Cuatrecasas. Mieux vaut aborder la réforme en cherchant des points communs. Tous les interlocuteurs réfléchissent autour du terme « flexibilité », même si certains tendent plus vers le versant flexibilité et les autres vers la sécurité ... c'est à partir de là qu'il faut trouver des terrains d'entente, en débattant de la modulation du temps de travail, de l'évolution salariale, des politiques actives de l'emploi, des cotisations sociales et du financement de la formation, pour ouvrir, ensuite, sur la question de l'outplacement. »

LA MARGE DE MANŒUVRE DU GOUVERNEMENT

« Avec plus de 17 % de chômeurs et un million de familles en fin de droits, la situation est explosive pour le gouvernement. D'autant qu'il est en minorité au parlement. Il ne peut pas se permettre de perdre l'appui des syndicats, et en même temps il doit trouver une voie pour flexibiliser les portes d'entrée et de sortie du marché du travail », constate Juan Carlos Martinez Lazaro, professeur d'économie à l'IE Business school.

Le gouvernement s'est engagé à n'agir qu'avec le consensus des partenaires sociaux. La grande réforme que certains réclament devra encore attendre, semble-t-il. Si accord il y a au mois de juillet, ce qui à ce jour reste incertain, il débouchera probablement à l'automne sur une réforme à minima. ✪

UNE RAPIDE DÉGRADATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

En juillet 2007, l'Espagne était le premier pays créateur d'emplois de l'Union européenne, avec plus de 3 millions de nouveaux postes de travail en quatre ans. Le pays venait d'atteindre son taux de chômage le plus bas.

« Les experts signalaient de façon réitérée les faiblesses de cette dynamique : une croissance appuyée trop fortement sur une main d'œuvre peu qualifiée et sur de l'emploi précaire, avec 33% de contrats temporaires », explique Sandalio Gomez, spécialiste de l'analyse du marché du travail à l'Institut d'études supérieures de l'entreprise (IESE). Juin 2009, l'Espagne a passé le cap des 4 millions de demandeurs d'emploi et le chômage touche 17,4% de la population active. Près de 1,5 million de postes de travail ont été détruits en deux ans et 55% des nouveaux chômeurs européens proviennent d'Espagne. « Le plus frappant est la comparaison avec le reste de l'Europe, souligne Sandalio Gomez. Alors que le PIB a plongé de 6% en moyenne entre 2008 et 2009 dans les pays de l'UE, le chômage est passé de 7,1% à 8,9%.

En Espagne, où la diminution du PIB a été moindre et n'a baissé que de 4%, le chômage est passé dans la même période de 8,3% à 17,4%. » La crise ne touche pas tout le monde de la même façon, signalent les experts qui parlent d'un marché à la fois trop rigide et hyper flexible. Les salariés avec contrat fixe, protégés par le fort coût de leur licenciement (45 jours par année travaillée), n'ont pour l'instant été que relativement peu touchés par la crise, alors que les salariés précaires (plus de 40% de la population active) ont été les premiers touchés.